



## Heures non effectuées retrait de congés ?

Par **Emilie0768**, le **03/10/2014 à 08:08**

Bonjour , je suis en cdi 35h/ semaines depuis bientôt 4 ans et mon employeur me demande de me décompter 1 semaine de congés car pour le mois de septembre j'ai fais 33h de moins que mon contrat l'indique a t'elle le droit ? rnMerci de me répondre je ne sais plus quoi faire

Par **Lag0**, le **03/10/2014 à 08:23**

Bonjour,rnIl faudrait déjà savoir pour quelle raison vous n'avez pas travaillé pour l'horaire contractuel.

Par **Emilie0768**, le **03/10/2014 à 12:32**

Car il n'y a pas de travail. Je suis dans le commerce

Par **Lag0**, le **03/10/2014 à 13:29**

D'accord, donc c'est à la demande de l'employeur.rnDans ce cas, rappelez à celui-ci qu'il a obligation de respecter le contrat de travail et donc de vous fournir du travail pour l'horaire prévu et que s'il ne le fait pas, il doit cependant vous rémunérer suivant le salaire prévu au contrat. Il ne peut donc pas vous mettre en congé "rétroactivement", je rappelle que si c'est bien l'employeur qui décide des dates de congé, il doit respecter un certain formalisme et que

ces dates doivent être arrêtées au moins un mois avant le début des congés, pas après...

Par **Emilie0768**, le **03/10/2014 à 14:01**

Donc il n'est vraiment pas en droit de me demander ça? Car pour moi il insinu que je lui doit ces heures ( ce qui est le cas ) mais je ne veux pas perdre 1 semaine de congés alors que j'étais présenté au travail et n'est point eu de repos mis à part les heures non travaillés mais dispersées sur un mois

Par **Lag0**, le **03/10/2014 à 14:18**

[citation]Donc il n'est vraiment pas en droit de me demander ça? [/citation]rnC'est bien ce que je vous disais...

Par **Emilie0768**, le **03/10/2014 à 15:39**

D'accord merci bien rnMais mon employeur me laisse pas le choix car il dit qu'il veut me mettre en chômage partiel tout en me laissant venir en totalité de mes heures donc pour le dossier du chômage il faut justifier la baisse de travail d'où le retrait de ma semaine de conges

Par **Lag0**, le **03/10/2014 à 16:03**

Je ne comprends pas !rnSi vous êtes en chômage partiel, pourquoi viendriez-vous travailler pour la totalité de vos heures ???

Par **Emilie0768**, le **03/10/2014 à 16:11**

Il a fait la demande parce que les finances sont pas top donc c'est un moyen de remonter mais je serais présente normalement rnC'est que dans son intérêt et il dit que s'il j'accepte pas en début d'année prochaine soit je serais au chômage soit il me baisse mon contrat a 80% au lieu du 35h/ semaine

Par **Lag0**, le **03/10/2014 à 16:20**

Votre employeur est un "patron-voyou" !rnN'entrez pas dans sa combine, allez plutôt en parler à l'inspection du travail !!!

Par **Emilie0768**, le **03/10/2014 à 16:35**

Si je vais voir l'inspection du travail ils ne feront rien ? Parce que je voudrais rester anonyme le temps d'être sûr de ce que ça entraîne

Par **Lag0**, le **03/10/2014 à 17:17**

[citation]Si je vais voir l'inspection du travail ils ne feront rien ?[/citation]  
Si le but, c'est qu'il ne se passe rien, alors il ne faut aller voir personne !  
Vous pouvez aussi choisir de faire tout ce que veut l'employeur...